

# ANNEXE A1

Adresse :  
98, Montée Ste-Victoire  
Sainte-Victoire-de-Sorel (QC)  
JOG 1T0

No de lots :  
4 130 058  
4 130 062  
4 130 063

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Piscine hors-terre 21 pi</li><li>• Thermopompe pour la maison</li><li>• Plaque Jenn Air</li><li>• Lave-vaisselle</li><li>• Four</li><li>• Poêle à combustion lente</li><li>• Stores, lustres et fixtures</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pharmacie de la salle d'eau</li></ul>

*Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur*

## DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **SANS GARANTIE LÉGALE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité du vendeur, l'acheteur ne renonçant pas aux garanties légales données par des propriétaires antérieurs et reçues par le vendeur lors de son acquisition de l'immeuble, lesquelles sont cédées à l'acheteur par les présentes.
2. **INCLUSIONS :** Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant vendu sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
3. **ZONAGE AGRICOLE :** L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
4. **SERVITUDES :** Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution. De plus, tel que mentionné dans le certificat de localisation, une entrée en gravier reliant le pavage du lot 4 130 060 à la montée Sainte-Victoire suggère l'existence d'un passage apparent sur le lot 4 130 058 en faveur du lot voisin 4 130 060.
5. **FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION :** La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour quatre chambres et pour une capacité de 850 gallons. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état

actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.

6. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
7. **REMBLAYAGE DU TERRAIN** : Le vendeur aurait entendu dire que le terrain aurait autrefois été remblayé avec des résidus d'aciérie provenant des fours de combustion. Le vendeur a procédé au drainage du terrain avec l'aménagement de ruisseau afin de contrôler la nappe d'eau. L'acheteur s'en déclare satisfait et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.

Date : 14-05-24

**Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.**

PA \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Acheteur 1

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Vendeur 1

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Acheteur 2

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Vendeur 2

\_\_\_\_\_  
Date

*Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.*

Municipalité: STE VICTOIRE DE SOBEE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire: \_\_\_\_\_ Date 10-11 1994  
Adresse permanente 98 MTR STE VICTOIRE  
code postal JOG 170 Tél.: ( 1782- \_\_\_\_\_  
Terrain (cadastre, N° civique) P-65 P-66 P-67  
zone A 11 superficie 3.251,50 M<sup>2</sup>

UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ

Construction  unifamiliale  autre  
 bifamiliale préciser: EXISTANTE

Nombre de chambres à coucher 3

Utilisation publique ou commerciale, préciser \_\_\_\_\_

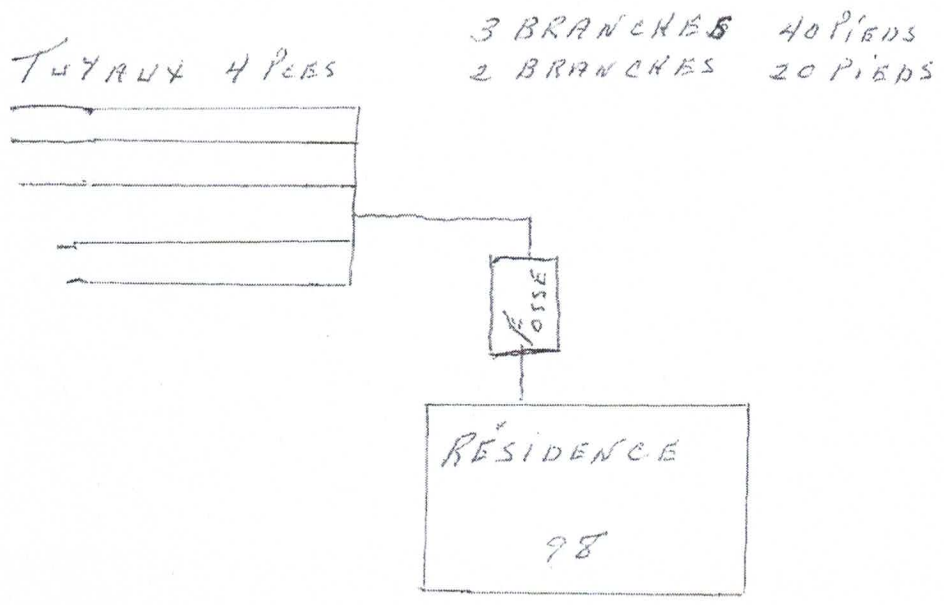
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

puits privé  aqueduc municipal  
 aqueduc privé (N° du permis \_\_\_\_\_)  eau d'un lac ou cours d'eau

SCHEMA D'IMPLANTATION

Indiquer les informations suivantes:

- les limites de la propriété et ses dimensions;
- les voies publiques ou privées et les droits de passage;
- les talus, falaises et accidents du terrain;
- l'emplacement exact du bâtiment principal et des dépendances (existants ou projetés);
- l'emplacement exact des installations septiques existante et projetée;
- l'emplacement exact de la source d'approvisionnement d'eau potable, de celles des propriétés contiguës et leurs distances de l'installation septique projetée.



MTR STE VICTOIRE

## LA FOSSE SEPTIQUE

Nom du fabricant de la fosse septique B.N.Q. qui sera installée: CASAUBON 0135

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> béton monobloc   | <input type="checkbox"/> 500 gals imp. (2,3 m <sup>3</sup> )            |
| <input type="checkbox"/> béton en deux parties       | <input type="checkbox"/> 625 gals imp. (2,8 m <sup>3</sup> )            |
| <input type="checkbox"/> acier                       | <input type="checkbox"/> 750 gals imp. (3,4 m <sup>3</sup> )            |
| <input type="checkbox"/> polyéthylène                | <input checked="" type="checkbox"/> 850 gals imp. (3,9 m <sup>3</sup> ) |
| <input type="checkbox"/> fibre de verre armé         | <input type="checkbox"/> 950 gals imp. (4,3 m <sup>3</sup> )            |
| <input type="checkbox"/> béton armé, coulé sur place | <input type="checkbox"/> 1050 gals imp. (4,8 m <sup>3</sup> )           |
| <input type="checkbox"/> fosse aérée                 |   |

Poste de pompage:  oui  non      Alarme:  oui  non  
 Conduite de refoulement: diamètre \_\_\_\_\_ po. longueur \_\_\_\_\_ pi.  
 hauteur \_\_\_\_\_ pi.  
 Dénivellation entre la pompe et l'élément épurateur \_\_\_\_\_ pi.

### ÉLÉMENT ÉPURATEUR

Nature du sol où sera situé l'élément épurateur  
 sable       gravier       autre, préciser: \_\_\_\_\_  
 argile       terre arable      pente du terrain récepteur: \_\_\_\_\_ %  
 Distance entre le niveau du sol et  le roc } \_\_\_\_\_ pi.  
 la nappe phréatique }  
 toute couche imperméable }

### CHOIX DE L'ÉLÉMENT ÉPURATEUR

(suivant l'ordre des priorités établi à la réglementation provinciale)

1. Élément épurateur classique: \_\_\_\_\_ tranchées x \_\_\_\_\_ pi. (24" largeur)
2. Élément épurateur modifié: superficie \_\_\_\_\_ pi. car. ( \_\_\_\_\_' x \_\_\_\_\_')
- 3.A Puits absorbant:  1, 2 chambres: 1 puits absorbant      préfabriqué   
 3 chambres: 2 puits absorbants      construit sur place
- 3.B Filtre à sable hors-sol: superficie du filtre: \_\_\_\_\_ pi. car. ( \_\_\_\_\_' x \_\_\_\_\_')  
 dimensions du terrain récepteur \_\_\_\_\_' x \_\_\_\_\_'
- 3.C Filtre à sable classique: superficie du filtre: \_\_\_\_\_ pi. car. ( \_\_\_\_\_' x \_\_\_\_\_')  
 distance entre le filtre et le cours d'eau \_\_\_\_\_
- 3.D Cabinet à fosse sèche (ou: \_\_\_\_\_)  
 avec fosse septique B.N.Q. 500 gals imp. et élément épurateur ( \_\_\_\_\_)  
 pour les eaux ménagères avec conduites d'eau sous pression.
- 3.E Cabinet à fosse sèche (ou: \_\_\_\_\_)  
 avec puits d'évacuation pour les eaux ménagères sans conduites d'eau sous pression.

### POUR RÉSIDENCES EXISTANTES SEULEMENT

- 4.A Installation à vidange périodique
- capacité de la fosse de rétention des eaux de toilette \_\_\_\_\_ gals. imp. ( \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>)
  - marque / modèle de la toilette à débit réduit \_\_\_\_\_
  - fosse septique B.N.Q. 500 gals imp. et champ d'évacuation ( \_\_\_\_\_)  
pour les eaux ménagères.
- 4.B Installation à vidange totale
- capacité de la fosse de rétention \_\_\_\_\_ gals imp. ( \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>)
  - marque / modèle de la toilette à débit réduit \_\_\_\_\_
  - dispositifs de réduction des débits: \_\_\_\_\_
- restrictions ou remarques: \_\_\_\_\_

### CERTIFICATION DES PRÉSENTES

"Par les présentes le signataire reconnaît et déclare être le propriétaire ou le représentant autorisé du propriétaire de l'installation septique projetée et déclare solennellement que toutes les informations contenues à la présente demande sont conformes à la réalité. Le signataire s'engage personnellement en son nom et au nom du propriétaire à se conformer aux règlements provinciaux et municipaux, de même qu'il s'engage à se conformer aux directives de l'inspecteur municipal chargé de l'application des présentes."

Date 10-11-94

  
 (PROPRIÉTAIRE OU MANDATAIRE AUTORISÉ)

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
Demande reçue le _____ par _____ <input type="checkbox"/> approuvée le _____ <input type="checkbox"/> refusée le _____ Raison du refus _____ Visite du terrain _____ le _____ le _____ le _____	Permis N° <u>0-94</u> Émis le: <u>10-11-94</u> Remarques: <u>2 PHOTOS</u> Signature: <u>[Signature]</u> FONCTIONNAIRE AUTORISÉ

Municipalité de STE-VICTOIRE DE SOBEL

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION SEPTIQUE**

Nom. 0.  
Adresse 98 AVENUE STE-VICTOIRE  
STE-VICTOIRE DE SOBEL  
Propriété (cadastre ou N° civique) P-65 P-66 P-67

À la suite des inspections effectuées sur la propriété ci-haut mentionnée, l'autorité municipale certifie que l'installation septique qui y a été construite est conforme à la réglementation municipale et provinciale actuellement en vigueur.

Les détails de construction et les rapports d'inspection ont été déposés au dossier de votre propriété dans les archives municipales.

Toute modification à l'installation septique devra, au préalable, avoir reçu l'autorisation municipale écrite nécessaire. Tout agrandissement du bâtiment desservi par l'installation septique nécessitera la réouverture du dossier et une évaluation de la capacité de celle-ci.

Vidanges de la fosse	
<input type="checkbox"/>	à tous les 4 ans
<input checked="" type="checkbox"/>	à tous les 2 ans
<input type="checkbox"/>	à chaque année
<input type="checkbox"/>	au besoin

Émis à Ste-Victoire de Sobel le 10-11 1994

Yvan Boudin  
(INSPECTEUR MUNICIPAL)

Formules d'Affaires CCL M-128

**CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE AFFICHÉ**

# CPTAQ

## Vue aérienne

Adresse :  
98, Montée Ste-Victoire  
Ste-Victoire-de-Sorel (QC)  
J0G 1T0

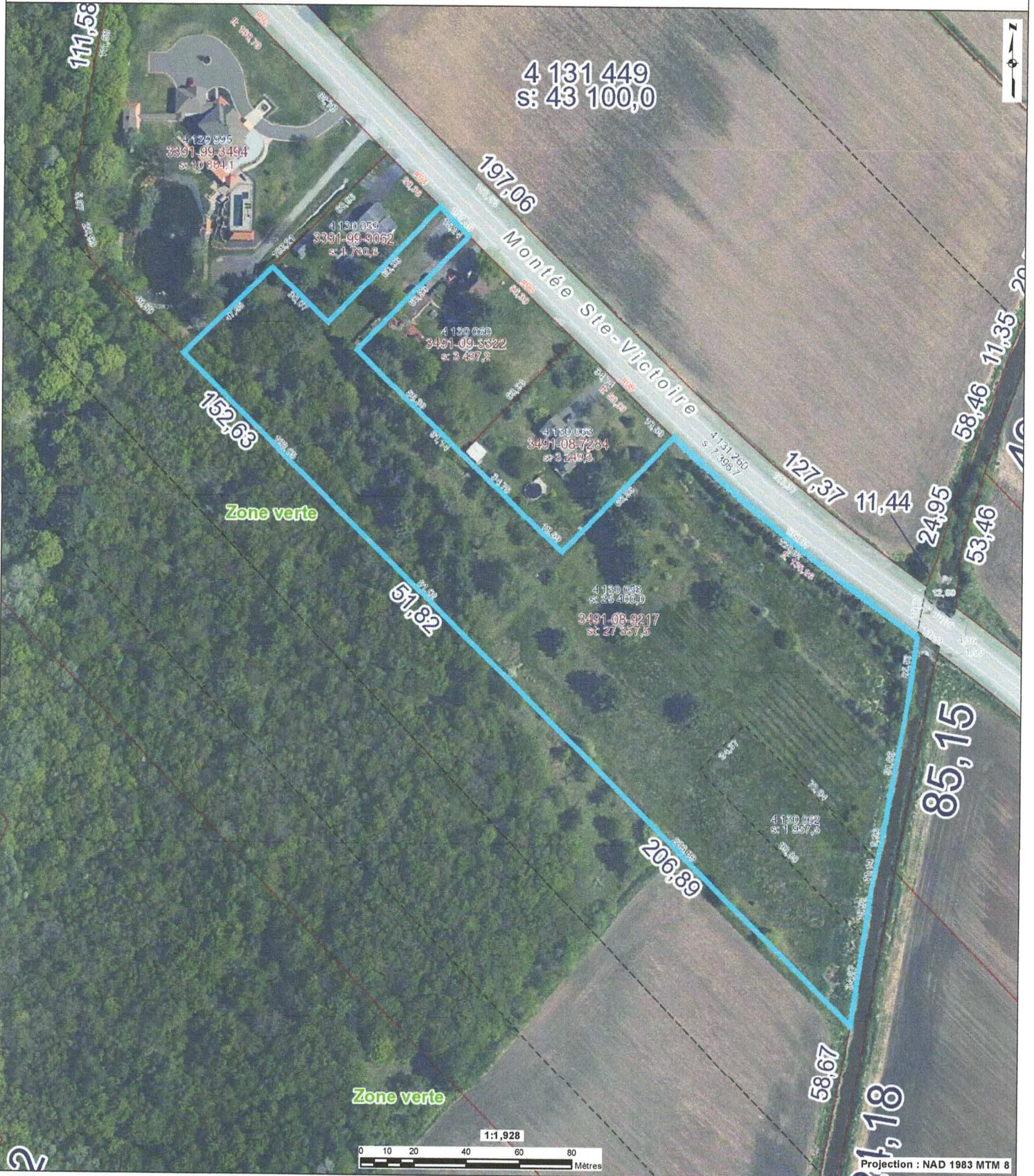
Lot(s) :  
4 130 058  
4 130 062  
4 130 063



### Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : [https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq\\_demeter/](https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/)

Municipalité : Sainte-Victoire-de-Sorel



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et sont destinées à usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Données produites par : Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Date de la dernière mise à jour : 2024-03-05

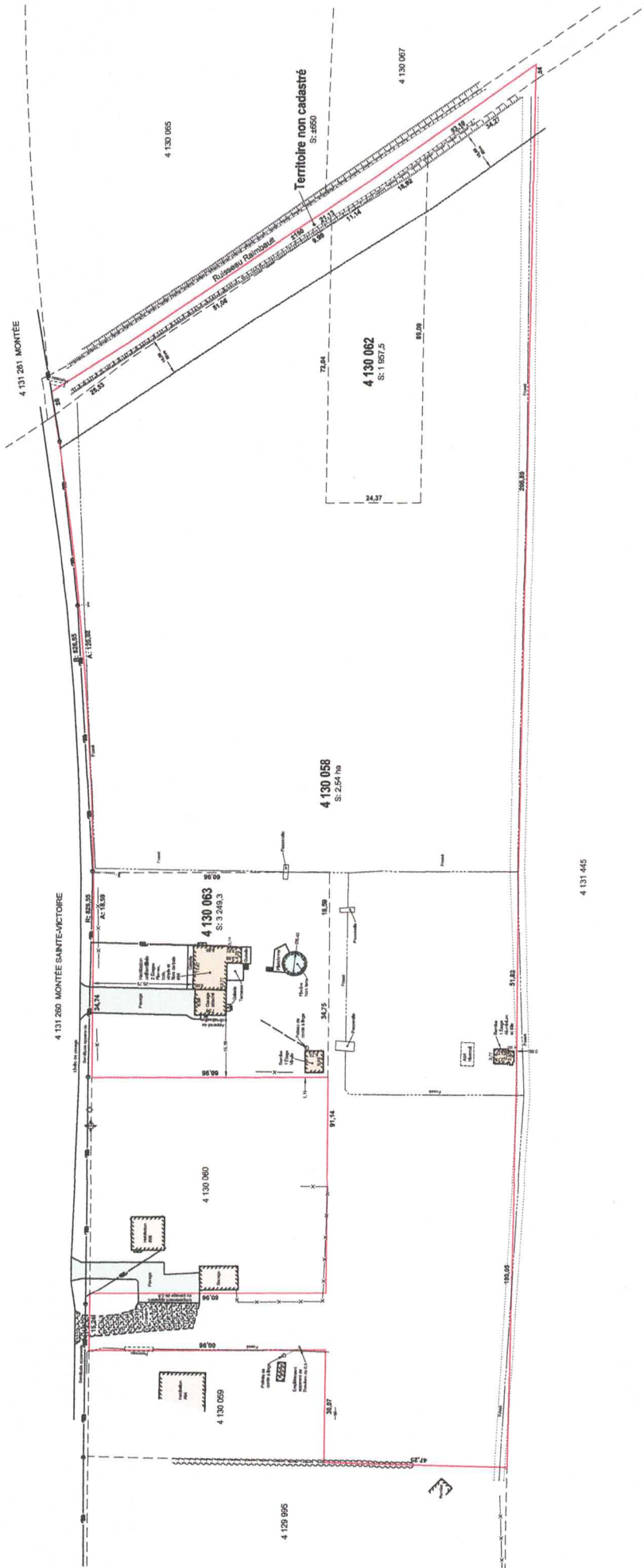


Le système d'information géographique est diffusé par : **GOnet™**  
© Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le : 24 avril 2024 à 14:35:46  
Auteur : Utilisateur public



517, rang Sud  
Sainte-Victoire-de-Sorel, Québec J0G 1T0  
Téléphone : 450 782-3111 Télécopieur : 450 782-2687  
CÉ : info@saintevoireresorel.qc.ca  
www.saintevoireresorel.qc.ca



N.B. : Ce plan a été établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels pour des fins de planification et d'information de planification. Il ne doit pas être utilisé pour des fins de planification ou de décision.

**GEOTERRA** Société en participation géométrique S.A. (Société par actions en participation) Société par actions en participation  
 1000, rue de la Montée, Québec, Qc H1T 1K2  
 Téléphone : (418) 391-1100 (1-800) 742-9292  
 Courriel : info@geoterra.com

**CERTIFICAT DE LOCALISATION**  
 L'objet de ce certificat est de localiser le terrain cadastré ci-dessous.

CADASTRE : 4 130 065, 4 130 062 ET 4 130 063  
 CADASTRE DU QUÉBEC  
 COMMUNAUTÉ : SAINT-VICTOIRE-DE-SOREL  
 LOCALITÉ : RICHELIEU  
 DÉPART : S. RAOULTE  
 COORDONNÉES : 1500  
 DATE : 9 ET 10 JUIN 2023  
 ÉCHELLE : A-11  
 PLAN : 2741

SORREL-TRACY le 12 JUILLET 2023  
 MICHAËL CASSEAU  
 ARCHITECTE-GEOMETRE

